



Dossier de presse - 18 septembre 2001

Budget 2002 : accompagner budgétairement le mouvement de rénovation

Présentation du projet de loi de finances 2002

Sommaire

▲ Le budget de l'enseignement supérieur

Le projet de budget de l'enseignement supérieur pour 2002 s'élève à 8,736 milliards d'euros (57,307 milliards de francs), ce qui représente une progression de 2,23 % par rapport à 2001. Les autorisations de programme, auxquelles il faut intégrer les 1 728 MF qui seront ouverts en loi de finances rectificative 2001 au titre du plan de mise en sécurité, progresseront quant à elles de 18,63 %

Ce budget s'articule autour de quatre priorités : les emplois, les crédits de fonctionnement des universités, l'accélération du programme d'investissements et l'extension du plan social étudiant.

◆ Des emplois en augmentation substantielle, et des mesures en faveur des personnels

■ Les créations d'emplois : au total 3 500

En 2002, ce sont 1000 emplois d'enseignants (62 % de plus qu'au PLF 2001) et 1000 emplois non enseignants qui viendront renforcer les équipes universitaires.

Nos universités retrouvent enfin un taux d'encadrement comparable à celui qu'elles connaissaient avant l'explosion démographique des années 1980 : les taux prévu pour la rentrée 2002 sont ainsi de 18,95 étudiants par enseignant (21 en 1997) et de 28,18 pour agent d'encadrement administratif (31 en 1997), alors que la démographie étudiante est toujours en légère croissance (+0,4 % à la rentrée 2002).

Elles vont dès lors disposer des moyens nécessaires au développement des réformes pédagogiques en cours : professionnalisation des cursus, nouvelles modalités de réorientation, pluridisciplinarité des premiers cycles.

S'agissant des emplois d'enseignants, ce sont 600 emplois d'enseignants chercheurs, 100 emplois de professeurs agrégés, 261 postes d'allocataires temporaires d'enseignement et de recherche (qui permettent d'offrir au recrutement un nombre correspondant d'emplois de maîtres de conférence) et 39 assistants des disciplines médicales.

S'agissant des emplois d'IATOS (ingénieurs, administratifs, techniciens ouvriers et de service), l'effort exceptionnel engagé en 2001 se poursuit : les 1000 emplois créés à la rentrée 2002 (dont 150 emplois pour les bibliothèques) représentent un effort supérieur à celui engagé en 2001, qui était lui-même sans équivalent depuis trois ans.

Ces créations permettront d'accompagner la modernisation des établissements, l'accroissement des surfaces universitaires, notamment dans les bibliothèques, et d'améliorer la qualité de vie offerte aux étudiants, en particulier en matière sanitaire et sociale : dans ce domaine, sont créés 26 emplois d'infirmières dans les universités, et 42 emplois dont 10 emplois d'assistantes sociales dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires.

La résorption de d'emploi précaire est bien entendu une préoccupation dans l'enseignement supérieur aussi : ce sont 1 500 emplois budgétaires nouveaux qui permettront une titularisation impatiemment attendue par les intéressés.

■ La prise en compte des préoccupations des personnels en matière de rémunération et d'amélioration de perspectives de carrière

De nombreuses mesures catégorielles ont pu être inscrites à ce budget, couvrant de nombreuses

catégories de personnels de l'enseignement supérieur. Je ne citerai que les principales :

Pour les personnels enseignants :

Amélioration du déroulement de carrière des assistants de l'enseignement supérieur, par la revalorisation de l'indice brut de fin de carrière, et la transformation de 250 emplois d'assistants en emplois de maîtres de conférence ;

Amélioration du pyramidage du corps des enseignants chercheurs ; je vous rappelle qu'en 2001, une amélioration très significative avait été apportée au déroulement de la carrière des maîtres de conférence, par la fusion des deux premières classes de ce corps.

Transfert, au 1^{er} septembre 2002, des crédits dédiés à la prime de responsabilités pédagogiques et à la prime pour charges administratives au budget des établissements. Ce transfert s'accompagnera de la mise en place d'un nouvel encadrement réglementaire.

Création d'une indemnité pour les membres du conseil national des universités.

Les personnels de recherche et de formation voient pour ce qui les concerne des améliorations significatives se poursuivre dans plusieurs domaines :

Repyramidage des corps (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études et agents des services techniques) ;

Poursuite de la réforme de la filière administrative de recherche et de formation, par transfert de 750 emplois.

Les autres filières ne sont pas oubliées ; nous procéderons ainsi en particulier à :

L'achèvement du plan d'intégration des corps de la filière ouvrière et de service ;

La poursuite de l'effort en faveur de la filière des bibliothèques (revalorisation de la carrière des personnels de magasinage, transformation de 130 emplois d'assistants de bibliothèques en emplois de bibliothécaires adjoints spécialisés)

La revalorisation du régime indemnitaire des personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires.

◆ **Une augmentation sans précédent des crédits de fonctionnement alloués aux universités**

Il s'agit là d'une des mesures majeures prises dans le cadre de ce budget. J'en ai fait une priorité, la situation des universités l'exigeait : les études comparatives que nous avons menées, mais aussi tout simplement la situation concrète vécue par de nombreuses universités, nous l'indiquaient clairement : il y a urgence dans bien des cas, en particulier dans beaucoup d'universités littéraires, chroniquement sous-dotées depuis trop longtemps. La politique immobilière dynamique que nous menons, les efforts continus de création d'emplois, la diversification des filières en cours ne prennent réellement leur sens et leur efficacité que si les universités disposent des moyens matériels adéquats.

C'est donc une mesure nouvelle sans précédent qui est inscrite à ce budget : 83,89 millions d'euros, (550 MF) soit une hausse de 7,8 % (quatre fois la hausse du budget de l'Etat).

Les établissements d'enseignement supérieur disposeront de 56,31 millions d'euros de moyens nouveaux (369 MF), soit **un triplement de l'effort accompli ces dernières années**, et les bibliothèques, auxquelles vous savez que je prête une attention particulière, de 6 millions d'euros supplémentaires (39,4 MF), le double de la mesure 2001.

Le poids des questions immobilières dans la vie des universités ne fait que croître. La prise en compte des problèmes de sécurité, de maintenance, d'amortissement des investissements, ne doivent plus être le fait exclusif de l'administration centrale. Les présidents d'établissement ont non seulement leur mot à dire, mais à exercer leur responsabilité. C'est pourquoi j'ai décidé de réaliser une expérience de dévolution de la responsabilité de la maintenance immobilière à certains établissements. 2,13 millions d'euros (14 MF) lui seront affectés.

Nous poursuivons également nos efforts dans le domaine des relations internationales : 2,4 millions d'euros (15,74 MF) permettront en particulier de poursuivre et développer le programme des universités européennes d'été, qui rencontre un succès dont je me félicite.

Les musées, l'institut national d'histoire de l'art, l'institut national de recherche pédagogique, le conservatoire national des arts et métiers ne sont pas oubliés : ils bénéficient au total de 4,7 millions d'euros (30 MF).

◆ **L'accélération des investissements immobiliers : des engagements en hausse de 18,5 %**

Le montant total des crédits d'investissement inscrits au PLF 2002 au bénéfice de l'enseignement

supérieur s'élève ainsi à 904,5 millions d'euros (5.932,9 MF) en autorisations de programme, et 723,4 millions d'euros (4.745 MF) en crédits de paiement. Si le volume des crédits de paiement a été recalibré pour tenir compte du rythme effectif d'avancement des travaux, le montant des autorisations de programme, qui est significatif des nouveaux engagements pris par l'Etat, augmente de façon considérable.

C'est un total de 1 166,37 millions d'euros (7.650, 89 MF) d'opérations nouvelles qui pourront être lancées en 2002, soit une progression de 18,5 % par rapport à 2001.

L'année 2002 sera celle d'un effort tout particulier pour **l'accélération de la mise en œuvre des contrats de plan Etat-Régions, notamment en région parisienne**. De grosses opérations, tant en Ile de France qu'en province, vont entrer en phase de réalisation : implantation de Paris VII sur la ZAC Paris rive gauche, restructuration du centre Assas, réhabilitation du campus du Mirail à Toulouse, en particulier.

Ce sont 363,65 millions d'euros (2 385 MF) d'autorisations de programmes qui seront ouverts, soit 16 % de plus que le montant initialement prévu, correspondant à 1/7 du montant du contrat de plan.

Mais c'est dans le domaine de la sécurité qu'une décision capitale a été prise. J'ai obtenu l'ouverture, dès la loi de finance rectificative 2001 (ces crédits n'apparaissent donc pas au PLF 2002), de l'intégralité du solde des autorisations de programme destinées à la mise en œuvre du plan de mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur, soit 263,4 millions d'euros (1 728 MF). Je vous rappelle que le montant total de ce plan, désormais intégralement financé, s'élève à 2 700 MF.

Nous pouvons donc lancer sans attendre de nombreuses opérations dans ce domaine, auquel j'attache un très grand degré de priorité.

La montée en puissance de l'effort mené en matière de mise en sécurité du patrimoine immobilier doit s'accompagner d'une **mise à niveau des crédits de maintenance** ; c'est en effet celle-ci qui garantit la pérennisation des investissements réalisés. Un effort très significatif sera fait en 2002, puisque les crédits affectés à la maintenance passeront de 830 MF en 2001 à 914 MF en 2002 – soit 139,34 millions d'euros (auxquels il convient d'ajouter les 2,13 millions d'euros évoqués précédemment et consacrés au lancement de l'expérimentation de la dévolution du patrimoine à certains établissements).

La réhabilitation du campus de Jussieu, et la libération à cet effet des locaux de ce site, se poursuivra à un rythme accéléré. Des solutions ont été trouvées pour l'implantation provisoire ou définitive des occupants actuels : en 2006 la totalité des étudiants et des chercheurs concernés aura été relogée.

Se poursuivent aussi les travaux relatifs au Muséum d'histoire naturelle et au musée du quai Branly : Nous consacrerons au total à ces trois opérations 71 millions d'euros, soit 466 MF d'autorisations de programmes et 72,1 millions d'euros, soit 473 MF en crédits de paiement en 2002.

◆ **Un effort particulier pour la recherche universitaire**

Après la forte augmentation de 2001 (10,2%), la subvention d'équipement de la recherche universitaire est augmentée à nouveau de façon significative de 5,9%, passant de 312,1 millions d'euros (2.047,2 MF) en AP à 330, 4 millions d'euros (2.167,2 MF).

◆ **L'extension du plan social étudiant**

Engagé à la rentrée 1998, en principe achevé en 2001, ce plan a pour ambition d'asseoir la place des étudiants dans la société, de leur apporter les moyens d'une plus grande indépendance, d'accroître leur prise de responsabilité dans la conduite des politiques et des institutions de la vie étudiante.

D'importantes mesures nouvelles sont prises en 2002 qui vont au delà du plan fixé initialement :

La création de 12 000 bourses sur 3 mois destinées à favoriser la mobilité internationale des étudiants. Vous savez l'importance que j'attache à l'ouverture de l'université française vers l'étranger. Cette mesure s'inscrit dans la logique de la nouvelle organisation des études au plan européen, qui va sensiblement améliorer les conditions de validation des études faites à l'étranger, et permettre le développement de cursus pluridisciplinaires effectués dans plusieurs pays.

La création de bourses sur critères sociaux pour les étudiants en DESS.

Ces bourses viendront compléter le dispositif sur critères universitaires existant. Le nombre de bénéficiaires potentiel est évalué à 12 000 ; le coût de la mesure, qui sera mise en place dès la rentrée 2001, représente 18,6 millions d'euros (122 MF).

Ces mesures, ajoutées à celles réalisées les années précédentes (relèvement des plafonds de ressources, augmentation des taux, création d'une bourse à taux zéro - qui se traduit par une exonération des droits d'inscription et de la cotisation de sécurité sociale étudiante – aide aux étudiants connaissant des difficultés dans leurs études, dispositif d'allocation d'études pour résoudre des situations personnelles particulières) permettront de dépasser le chiffre atteint à la rentrée 2001, soit 500 000 étudiants aidés (30 % des étudiants inscrits dans une filière ouvrant droit à bourses)

 [retour au sommaire](#)